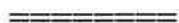


RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2025
1^{er} janvier 2025 – 31 décembre 2025



**SOLIHA LOIRE - PUY DE DOME :
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT**

**2, rue Aristide Briand et de la Paix
42 000 SAINT-ETIENNE**

Valérie LAYES
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie régionale de Lyon

6, rue de Molina
42 000 SAINT-ETIENNE
E-mail : accueil@layes-valerie.com
Tél. 04.77.33.44.02

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2025
1^{er} janvier 2025 – 31 décembre 2025

**SOLIHA LOIRE - PUY DE DOME :
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT**

**2, rue Aristide Briand et de la Paix
42 000 SAINT-ETIENNE**

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIHA LOIRE - PUY DE DOME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers exposées dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe « principes et conventions générales ».

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les prestations de services, les subventions d'exploitation et leurs évolutions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

V

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

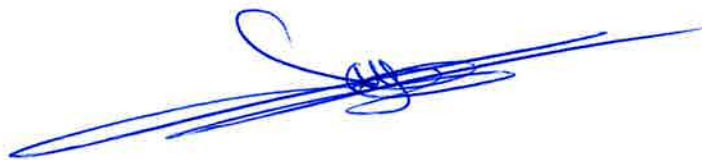
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Saint-Etienne,
le 8 juin 2026**



**Valérie LAYES
Commissaire aux comptes**

BILAN ACTIF

	2025			2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)	14 492	9 675	4 817	5 107
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, droits, valeurs similaires	267 005	226 697	40 308	51 671
Immobilisations incorp. en cours, avances et acomptes				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>267 005</i>	<i>226 697</i>	<i>40 308</i>	<i>51 671</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains	43 533		43 533	43 533
Constructions	4 949 933	2 687 272	2 262 661	2 393 078
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 467	3 896	2 571	4 528
Autres immobilisations corporelles	616 570	480 177	136 393	185 110
Immobilisations corp. en cours, avances et acomptes	14 338		14 338	19 847
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>5 630 841</i>	<i>3 171 346</i>	<i>2 459 495</i>	<i>2 646 096</i>
Immobilisations financières				
Participations	68 602		68 602	68 602
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	153 355		153 355	150 098
Prêts	5 742		5 742	5 742
Autres immobilisations financières	7 425		7 425	9 465
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>235 124</i>		<i>235 124</i>	<i>233 907</i>
TOTAL II	6 132 970	3 398 043	2 734 928	2 931 674
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 440 295	198 795	1 241 499	1 269 509
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	837 745		837 745	972 401
Charges constatées d'avance	26 962		26 962	31 678
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 779 423		2 779 423	2 793 773
TOTAL III	5 084 424	198 795	4 885 628	5 067 360
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	11 231 886	3 606 513	7 625 373	8 004 141

BILAN PASSIF

	2025	2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	2 107 607	2 167 949
Réserves pour projet de l'entité	203 000	203 000
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	(211 087)	(60 342)
<i>Total situation nette</i>	2 099 520	2 310 607
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	737 975	790 069
Provisions réglementées		
<i>Total autres fonds associatifs</i>	737 975	790 069
TOTAL I	2 837 496	3 100 676
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	103 129	51 000
TOTAL II	103 129	51 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques	23 043	30 256
Provisions pour charges	753 817	759 913
TOTAL III	776 860	790 169
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 280 537	1 505 412
Emprunts et dettes financières diverses	97 958	107 313
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	292 390	255 555
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	598 392	566 010
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 638 611	1 628 006
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	3 907 888	4 062 296
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 625 373	8 004 141

COMPTE DE RESULTAT

	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	30	30
Ventes de biens et services	3 507 546	3 371 240
Ventes de biens	68 362	77 407
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	3 439 183	3 293 833
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	1 214 459	1 612 178
Concours publics et subventions d'exploitation	1 214 459	1 291 962
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	82 011	320 217
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	51 000	49 353
Autres produits	34 855	15 490
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 889 900	5 048 291
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	20 088	23 628
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 233 424	1 366 345
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	209 706	190 347
Salaires	2 228 287	2 187 973
Cotisations sociales	920 261	935 005
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	308 549	293 775
Dotations aux provisions	20 458	72 634
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	103 129	51 000
Autres charges	19 172	33 767
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 063 073	5 154 475
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(173 173)	(106 184)
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 103	10 174
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	7 103	10 174
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	33 626	37 271
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	33 626	37 271
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	(26 524)	(27 097)
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(199 696)	(133 280)

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2025	2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		83 705
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		10 766
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		72 939
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 391	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 897 003	5 142 170
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 108 090	5 202 512
EXCEDENT OU DEFICIT	(211 087)	(60 342)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024
Produits		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Société : SOLIHA LOIRE-PUY DE DÔME
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le total bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 est de 7 625 372.61 Euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat négatif de : 211 087.25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Ce changement de réglementation peut se traduire par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation.

Pour l'association SOLIHA LOIRE PUY-DE-DOME, ce changement de réglementation a eu des incidences sur la présentation des comptes au niveau des comptes suivants :

Quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat :

Au 31/12/2024, la quote-part de subventions inscrite au compte de résultat était présentée en produits exceptionnels pour un montant de 55 816,31€.

Société : SOLIHA LOIRE-PUY DE DÔME
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Au 31/12/2025, la quote-part de subventions inscrite au compte de résultat est désormais présente en produits d'exploitation pour un montant de 52 093,41 €.

Produits de cessions d'immobilisations corporelles :

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles et les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont inscrits respectivement en produits et charges d'exploitation et non plus en produits et charges exceptionnels. Au 31/12/2024, 15 000,00 € de produits de cessions d'immobilisations corporelles figuraient dans les produits exceptionnels de l'association et 8 216,40 € de valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées étaient présents dans les charges exceptionnelles.

Transferts de charges :

Le règlement ANC n° 2022-06 supprime la technique du transfert de charges pour faciliter l'analyse des états financiers. Désormais remplacés par des comptes spécifiques identifiés selon la nature des produits : des comptes 64 pour les remboursements de charges de personnel, le compte 7587 pour les indemnités d'assurance et le compte 708 pour les refacturations diverses.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Conformément à l'article 431-2 du règlement de l'autorité des normes comptables (ANC) n° 2018-06 du 5 décembre 2018, l'annexe, dans cette première partie, présente une description :

Société : SOLIHA LOIRE-PUY DE DÔME
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- De l'objet de l'entité : l'Association a pour objet l'étude et la mise en œuvre de toute action permettant d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées, de favoriser l'accès au logement des personnes sans abri, de réhabiliter l'habitat dégradé et de mener une lutte efficace contre les logements insalubres.
- De la nature et du périmètre des activités ou missions sociales : l'Association apporte une aide administrative, technique et de recherche financière aux propriétaires ou occupants de logements défectueux en vue d'améliorer les conditions d'habitation et le maintien à domicile.
- Des moyens mis en œuvre : l'Association est agréée « services sociaux d'intérêt général » par l'Etat pour ses activités en faveur des personnes défavorisées. Cet agrément ouvre droit à des aides publiques.

Sectorisation des activités lucratives

L'association a créé un secteur dit « lucratif » au sein duquel sont regroupées toutes les activités lucratives.

L'association est assujettie à l'impôt sur les sociétés sur ce secteur dit « lucratif ».

Les opérations lucratives sont dissociables, par nature, de l'activité non lucrative de l'association. Cette sectorisation des activités lucratives est possible car les activités non lucratives de l'association sont significativement prépondérantes.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément à la réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, la méthode d'amortissement par composants s'applique à l'association.

Lors de la mise en œuvre de ces nouvelles règles d'amortissement, l'identification des composants des éléments présents à l'actif immobilisé a été effectuée. Après analyse, seuls les immeubles et leurs aménagements étaient susceptibles d'être décomposés.

La décomposition des immeubles individuels et collectifs à l'actif ainsi que les durées d'amortissement sont présentées ci-après :

	Durées d'amortissement	Immeuble individuel	Immeuble collectif avec chauffage individuel	Immeuble collectif avec chauffage collectif
Structure et ouvrages assimilés	50	80,80%	81,60%	81,60%
Menuiseries extérieures	20	5,40%	3,30%	3,30%
Chauffage en collectif (chaudières)	20	0%	0,00%	3,20%
Electricité (travaux de mise aux normes)	20	4,20%	5,20%	5,20%
Plomberie Sanitaire	20	3,70%	4,60%	4,60%
Chauffage individuel	15	3,20%	3,20%	0%
Etanchéité				
Ravalements avec amélioration	15	2,70%	2,10%	2,10%
Ascenseurs				
Total		100,00%	100,00%	100,00%

Parallèlement, les subventions ayant servi à financer l'acquisition et/ou la rénovation d'immeubles sont rapportées au résultat au même rythme que les durées d'amortissement des immeubles présentées ci-dessus.

Provision pour gros entretien

La provision pour gros entretien est basée sur l'élaboration d'un programme pluriannuel de gros entretien ou de grandes révisions actualisé à la fin de chaque exercice social.

La provision est calculée pour répondre aux besoins du programme pluriannuel de gros entretien sur les cinq prochaines années.

La consommation de cette provision doit ainsi intervenir sur la prochaine période de cinq ans.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont enregistrées au passif du bilan dès lors qu'un arrêté attributif de subvention est notifié à la société sans attendre la réalisation des travaux concernés par les subventions et donc son versement effectif. Le principe de calcul de la quote-part des subventions virées au compte de résultat par exercice ne subit pas de modification. En effet, cette quote-part est calculée dès lors que les travaux sont réceptionnés par la société.

Provision pour indemnités de départ en retraite

Une provision pour indemnité de départ en retraite est constituée par notre association.
La provision correspond aux indemnités de départ en retraite acquises à la clôture de l'exercice par tous les salariés ayant acquis dix années d'ancienneté.

Suivi d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Abandon de créance : abandon du prêt consenti le 30 juin 2016 par notre association SOLIHA LOIRE PUY DE DOME à SOLIHA BLI d'un montant de 152 449,02 euros.
Cet abandon avait été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Société : SOLIHA LOIRE-PUY DE DÔME
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le retour à meilleure fortune est défini par l'augmentation des autres réserves de SOLIHA BLI, lui permettant d'atteindre un niveau de 1 600 000 €.

En conséquence de ce retour à meilleure fortune, notre association, SOLIHA LOIRE PUY-DE-DOME, s'engage à réinscrire à l'actif du bilan, la totalité de la somme abandonnée, par tiers sur trois ans.

Au 31/12/2020, les autres réserves SOLIHA BLI ont atteint le niveau de 1 600 000 €. La clause de retour à meilleure fortune a donc été actionnée pour un tiers soit 50 816.34 € au 31/12/2020.

Un avenant à la convention de retour à meilleure fortune a été signé le 13/10/2021 modifiant les modalités de remboursement présentes dans l'article 2 de la convention initiale sur le reliquat de la créance à savoir 101 632,68 € au 31/12/2020.

Le remboursement se fera désormais en 10 ans, soit 10 163,27 € annuellement si les conditions de l'article 2 de la convention initiale restent réunies (montant des autres réserves de SOLIHA BLI atteignant un niveau de 1 600 000 €).

Au 31/12/2021, les autres réserves SOLIHA BLI étant de 1 659 667,43 €, la clause de retour à meilleure fortune a donc été actionnée pour 10 163.27 €.

Au 31/12/2022, les autres réserves SOLIHA BLI étant de 1 509 253,42 €, la clause de retour à meilleure fortune n'a donc pas été actionnée.

Au 31/12/2023, les autres réserves SOLIHA BLI étant de 1 900 575,54 €, la clause de retour à meilleure fortune a donc été actionnée pour 10 163.27 €.

Au 31/12/2024, les autres réserves SOLIHA BLI étant de 1 938 038,70 €, la clause de retour à meilleure fortune a donc été actionnée pour 10 163.27 €.

Le 10/02/2026, SOLIHA BLI a signé un protocole avec la CGLLS pour un redressement financier de la structure portant sur les exercices 2024 à 2030. Ce protocole prévoit un report de la dette de SOLIHA BLI envers SOLIHA LOIRE PUY-DE-DOME à une période post-protocole, la clause de retour à meilleure fortune n'a donc pas été actionnée pour 2025 (article 2.8 du protocole).

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2025	Augmentations	
		Reevaluations courant 2025	Acquisitions courant 2025
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	14 492		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	263 382		3 623
Total immobilisations incorporelles	277 874		3 623
Immobilisations corporelles			
Terrains	43 533		
Constructions :			
- Constructions sur sol propre	1 032 623		
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	3 723 168		13 733
Installations techniques, matériel et outillages industriels	6 467		
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	180 397		11
- Matériel de transport	193 580		
- Matériel de bureau et mobilier informatique	417 531		6 694
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	19 847		
Total immobilisations corporelles	5 617 147		20 438
Immobilisations financières			
Participations	68 602		
Autres titres immobilisés	150 098		3 258
Prêts et autres immobilisations financières	15 207		1 907
Total immobilisations financières	233 907		5 165
TOTAL GENERAL	6 128 928		29 226

	Diminutions		Valeur brute fin 2025	Valeur d'origine
	Virements courant 2025	Cessions courant 2025		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement			14 492	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			267 005	
Total immobilisations incorporelles			281 498	
Immobilisations corporelles				
Terrains			43 533	
Constructions :				
- Sur sol propre			1 032 623	
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions			3 736 901	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			6 467	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers			180 409	
- Matériel de transport			193 580	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 236	422 989	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	5 508		14 338	
Total immobilisations corporelles	5 508	1 236	5 630 841	
Immobilisations financières				
Participations			68 602	
Autres titres immobilisés			153 355	
Prêts et autres immobilisations financières	3 947		13 167	
Total immobilisations financières	3 947		235 124	
TOTAL GENERAL	9 455	1 236	6 147 463	

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2025	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.	9 385	290		9 675
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	211 711	14 986		226 697
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	221 096	15 276		236 372
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre	326 389	23 681		350 070
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.	2 106 887	114 437		2 221 324
Installations techniques, matériel et outillage indust.	1 939	1 957		3 896
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	109 834	6 044		115 879
- Matériel de transport	120 437	23 029		143 466
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	305 565	31 147		336 711
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	2 971 051	200 295		3 171 346
TOTAL GENERAL	3 192 147	215 571		3 407 718

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2025	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2025
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2025	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2025
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges		4 700				4 700
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>		4 700				4 700
Provisions pour pensions et obligations similaires	421 973	12 685	11 843		11 843	422 815
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	337 940		6 937		6 937	331 003
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>	759 913	12 685	18 781		18 781	753 817
Autres provisions pour risques et charges	30 256	3 073	14 986		14 986	18 343
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	790 169	20 458	33 767		33 767	776 850
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
<i>Sous total sur immobilisations</i>						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	155 298	91 742	48 244		48 244	198 795
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	155 298	91 742	48 244		48 244	198 795
TOTAL GENERAL	945 467	112 200	82 011		82 011	975 656
Dont dotations et reprises d'exploitation		112 200			82 011	
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles		103 129			51 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

c. Regnology - Tableau annexe

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)	5 742		5 742	5 742
Autres immobilisations financières	7 425		7 425	9 465
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>13 167</i>		<i>13 167</i>	
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	1 440 295	1 440 295		1 555 564
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				32
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				8 293
Taxe sur la valeur ajoutée	5 297	5 297		36 478
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	832 447	832 447		917 467
<i>Total actif circulant</i>	<i>2 278 039</i>	<i>2 278 039</i>		
Charges constatées d'avance	26 962	26 962		31 678
TOTAL DES CREANCES	2 318 168	2 305 001	13 167	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de cré					
- à un an maximum	1 280 537	248 663	551 075	480 799	1 510 509
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	97 958	87 705	5 766	4 486	107 313
Fournisseurs et comptes rattachés	292 390	292 390			270 763
Personnel et comptes rattachés	222 727	222 727			207 570
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	241 036	241 036			244 055
Impôts sur les bénéfices	11 391	11 391			
Taxe sur la valeur ajoutée	74 691	74 691			67 735
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	48 547	48 547			46 682
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	1 638 611	1 638 611			1 758 764
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	3 907 888	2 865 761	556 841	485 285	4 259 294
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		231 964			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	2 370 949	(60 342)			2 310 607
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(60 342)	60 342		211 087	(211 087)
Situation nette	2 310 607			211 087	2 099 520
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	790 069			52 093	737 975
Provisions réglementées					
TOTAL	3 100 676			263 180	2 837 496

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations (1)	51 000	103 129	51 000			103 219	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Total	51 000	103 129	51 000			103 219	

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Montant des indemnités de départ à la retraite	422 815					422 815
Privilège de prêteur de deniers	362 624					362 624
Hypothèque immobilière conventionnelle	438 990					438 990
TOTAL	1 224 428					1 224 428

TOTAL GENERAL	1 224 428					1 224 428
---------------	-----------	--	--	--	--	-----------

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Emprunts garantis par des collectivités locales	3 089					3 089
Emprunts garantis par l'Etat	115 106					115 106
Caution gestion immobilière, garantie financière	420 000					420 000
TOTAL	538 195					538 195

TOTAL GENERAL	538 195					538 195
---------------	---------	--	--	--	--	---------